

Compte rendu GT

SPF / Enregistrement du 6/10/2014

Le 1er GT traitant du sujet (mai 2014, CR en ligne sur notre site) n'ayant pas permis de répondre à toutes nos questions, un second GT était donc convoqué pour le 6 octobre.

Dans ses propos liminaires la CGT FINANCES PUBLIQUES a rappelé son opposition à tout rapprochement SPF/Enregistrement, ceux-ci n'ayant vocation qu'à tenter de gommer les effets dévastateurs de la politique d'austérité de suppression d'emplois et de restriction budgétaire de ce gouvernement.

Loin d'être dans l'*anti tout* ou le *contre tout*, la CGT FINANCES PUBLIQUES affirme au contraire que notre service publique à la française, plébiscité par la majorité de nos concitoyens, doit être renforcé en moyens humains et financiers et que d'autres choix sont possibles.

Nous avons rappelé que les inquiétudes sont grandes chez nos collègues travaillant dans ces services et que les attitudes de certains directeurs locaux, alors même que le cadre des rapprochements envisagés n'est pas clairement défini, créent du stress et dégradent les conditions de vie au travail.

En réponse, la DG a déclaré être consciente de cette situation, tout en tentant cependant d'en déplacer la cause sur les effets négatifs de la grève des notaires !!! *Oui vous avez bien lu !*

Après cette prometteuse entrée en matière, nous sommes intervenus sur les points suivants :

☛ Cartographie des services SPF et enregistrement

Outre que celle-ci était demandée par la CGT Finances Publiques depuis mai 2012, elle nous a été présentée avec les emplois TAGERFIP (pas les effectifs réels) des SPF, mais pas ceux des services Enregistrement. Bien que ceux-ci étant des emplois SIE, nous avons demandé qu'ils nous soient également communiqués afin d'avoir toutes les données utiles à nos travaux. En effet, comment mesurer l'impact des rapprochements si l'on ignore le nombre d'emplois concernés par services ?

Réponse DG : selon une enquête interne auprès des directions locales, il y en aurait à peu près 1200.

Ce chiffrage « à la louche » n'étant pas satisfaisant, nous avons insisté pour obtenir un chiffrage plus précis service par service.

En réponse il nous a été dit que la question serait étudiée afin de voir s'il était possible de satisfaire à notre demande.

☛ Polyvalence

Dans les documents préparatoires il est écrit « les emplois seront banalisés au sein du SPF/E », n'est-ce pas là l'annonce d'une polyvalence imposée? Lors du dernier GT nous avons cru comprendre que le respect des métiers serait garantie mais tout évolue !!

Réponse DG : non pas de polyvalence, (nous aurions mal compris ?!), la garantie des métiers sera respectée mais on empêchera pas les agents qui le souhaiteraient d'élargir leurs champs d'activité.



Montreuil, le 10 octobre 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques
Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfiip.finances.gouv.fr

• dgfiip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Nous aurions donc mal compris, pourtant sur la fiche traitant de la formation professionnelle d'accompagnement, il est écrit : « La première adaptation envisagée vise à mettre en place un module permettant aux agents de disposer d'une vision de l'ensemble des missions du service de la publicité foncière et de l'enregistrement afin de situer leur environnement professionnel et d'acquérir, quelle que soit leur origine, une connaissance générale des travaux du service. »

Et vous, vous comprenez quoi ?

☛ Calendrier

Les documents présentés sont totalement flous au regard du calendrier de mise en place. Or nous savons, de ce qui nous revient du terrain, que certaines directions ont déjà inscrit dans leurs tableaux triennaux la fusion de SPF et le rattachement de certains services enregistrement.

Réponse DG : elle n'a pas de lisibilité ne sachant pas quand les problèmes des applications informatiques seront résolus (budget à la baisse). Actuellement, les services informatiques de la Centrale planchent sur le nouveau FIDJI qui intégrera les fonctions de MOOREA et devrait a priori permettre une expérimentation à l'automne 2015.

☛ Règles de gestion

Si il est stipulé que les agents A, B et C affectés en Enregistrement seront prioritaires pour suivre la mission et rejoindre le SPF/E, qu'en est-il des agents qui ne le souhaiteront pas ?

Si les documents indiquent qu'ils demeureront titulaires de leur affectation nationale. De quoi parle-t-on ? De la RAN ?

Y aura-t-il des possibilités de pastillage? Un agent pourra-t-il demander une affectation au SPF/E et préciser SPF ou Enregistrement ?

Réponse DG : les agents qui ne suivraient pas la mission conserveront la garantie à la résidence, mais

concernant le fléchage SPF ou Enregistrement, cela ne semble pas possible mais cette question devrait être abordée lors des GT dédiés.

☛ Indemnitaire

Les agents actuellement en poste SPF perçoivent une prime. Continueront-ils à la percevoir en étant affectés SPF/E ? Les agents issus de l'enregistrement qui suivront la mission en SPF/E y auront ils droit également puisque les emplois seront banalisés au sein du SPF/E ?

Réponse DG : la question sera abordée lors des GT dédiés.

☛ Cible d'organisation

Les documents de travail précisent « la cible d'organisation devrait tendre à retenir un service de publicité foncière et de l'enregistrement par département, sauf circonstances particulières tenant notamment à la taille et au tissu du département ».

Quelle taille ? Quel tissu ? Qui décide ?

Sur ce point nous n'avons pas obtenu de réponse

Face au flou de ce dossier et en l'absence de réponses claires, nettes et précises à nos questions, il n'était pas question pour la CGT FINANCES PUBLIQUES, d'entrer dans un débat ou « tenants et aboutissants » ne sont pas clairement définis et de servir de caution à un projet destructeur des missions, des emplois et du maillage territorial.

C'est pourquoi, refusant de n'avoir à échanger que sur le « contenu » sans avoir préalablement fait le point sur le « contenant », nous avons de manière unanime avec les organisations syndicales présentes (SOLIDAIRES, FO, UNSA) décidé de quitter la séance.

Bien entendu la CGT FINANCES PUBLIQUES continuera à suivre ce dossier et veillera à ce que les droits des agents et le respect des missions soient garantis.